

---

PANAMA – GAC : Préparation de la réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Mardi 26 juin 2018 – 09h45 à 10h15 EST

ICANN62 | Panama City, Panama

MANAL ISMAIL :

Je suis désolée du retard. J'espère que nous pourrons commencer notre séance pour préparer la réunion avec le Conseil d'Administration de l'ICANN. Tom a préparé une présentation qui sera utilisée au cours de cette séance. Et Kavouss a également mentionné ce matin qu'il y aura peut-être d'autres questions à aborder outre le RGPD. J'espère donc que nous puissions poser des questions concrètes pour les poser au Conseil. Il faut partager les questions au Conseil d'Administration avant la réunion pour nous assurer d'avoir les réponses que nous demandons.

Nous passons donc à la diapositive suivante.

TOM DALE :

Merci Manal. En attendant la présentation, je voudrais dire qu'il y a eu trois ensembles de questions à poser au Conseil. Tout d'abord, les questions concernant le RGPD, une question qui est débattue en permanence depuis hier. Deuxièmement, des questions posées par le représentant de la Chine sur les questions liées aux compétences du CCWG responsabilité. Et

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

pour finir, une question concernant els noms de domaine à deux caractères au second niveau.

Alors nous allons aborder le premier ensemble de questions qui ont trait aux RGPD. Ces questions surgissent des présentations que nous avons déjà vues au GAC qui ont été présentées par le leader des groupes de travail concernés au sein du GAC. Voici donc une série de questions à poser.

MANAL ISMAIL :                      Merci Tom.

CATHRIN BAUER-BULST :        De la Commission européenne.

Je veux dire qu'il serait peut-être convenable de considérer poser la question au Conseil d'Administration pour savoir comment la gouvernance de tout ce processus sera garantie. Nous avons la spécification temporaire, le modèle d'accès unifié, nous avons le PDP, des modèles d'accès préparés par la communauté en différentes catégories. Mais il n'est toujours pas clair comment on va faire toute la coordination générale, comment elle sera garantie, qui va le faire, le Conseil d'Administration avec la GNSO, qui va prendre cela en charge, etc. On aimerait demander au Conseil d'Administration

---

comment il prévoit d'assurer ceci de manière effective et [inintelligible] parce que le feedback sera nécessaire.

MANAL ISMAIL : Merci Cathrin. Nous prenons note de votre commentaire et de votre question.

IRAN : Merci Manal. On a déjà de l'expérience avec des séances avec le Conseil. En premier lieu, il faut diminuer le nombre de questions. Bien des fois, on a des cinq à dix questions mais on n'a que de 40 à 45 minutes avec eux. Alors la première question prend 40 minutes et puis on n'a plus de temps.

Je ne crois pas que les questions 2 ou 3 soient nécessaires... 3 et 4. La deuxième question est très importante parce qu'elle vise au besoin d'avoir une deuxième spécification temporaire. Et là, on a un délai très ambitieux, on délai d'un an pour établir une charte, il faut organiser un groupe, avoir des leaders, créer des consensus, plein de choses à faire.

Quelles sont les procédures pour l'accès unifié ? C'est une question vraiment centrale mais en ce qui concerne le rôle du Conseil et de la GNSO, je crois que ce n'est pas important de la poser. Les rôles du Conseil et de la GNSO sont parfaitement

---

clairs dans ce processus. Alors je pense que cette question ne doit pas être forcément posée.

Et pour la question de Cathrin, je ne sais pas quoi dire. Il faudrait réduire le nombre de question, je trouve. Les questions 2 et 3, j'estime qu'elles sont très importantes.

MANAL ISMAIL :

Merci Kavouss. On pourrait peut-être reformuler la question 3 pour inclure la question 4 d'une manière un peu différente. Peut-être pourrait-on générer soit disant une proposition. Normalement, on a une difficulté assez grande avec la première question.

Ceci reprend votre préoccupation, celle que vous avez présentée auparavant. Si on demande la reconsidération du troisième avis du GAC, nous allons obtenir la même question en définitive. Alors on doit faire le suivi de l'avis du GAC et dans ce cas, il faudrait demander quelles sont les démarches à suivre. On ne s'est jamais trouvés dans cette situation alors peut-être pourrait-on essayer de formuler la question autrement. La reconsidération de l'avis du GAC implique que l'on va recevoir la même réponse. Alors essayons de reformuler la question ou de remettre à plus tard le suivi. Je crois que nous pouvons penser à un texte impliquant le suivi sans demander la reconsidération en ce moment.

---

D'autres commentaires sur le RGPD dans la salle ?

IRAN :

Il faut réitérer la position du GAC en disant que pour nous, le RGPD est fondamental, son importance est cruciale et nous avons besoin de participer activement de la manière la plus appropriée en ce qui concerne l'intégration de l'équipe, quelles seront les activités du GAC.

Si vous vous souvenez, il y a quelque temps, pour ce qui est du CCWG, l'intention, c'était qu'il n'y ait pas des membres du GAC. Par la suite, il y en a eu deux et finalement, cinq. Alors nous devrions participer activement en tant que membres de ce groupe. Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci Kavouss.

S'il n'y a plus de commentaires, la Suisse s'il vous plaît.

SUISSE :

Merci Manal. Jorge Cancio de la Suisse.

Je suis d'accord avec d'autres collègues du fait que nous pouvons améliorer ces questions, les optimiser pour pouvoir arriver à la question de fond, c'est-à-dire si le Conseil va

---

continuer avec la spécification temporaire ou bien s'il va choisir le EPDP.

Je souhaite également réitérer un commentaire que j'ai fait sur notre liste de diffusion. Je ne crois pas que ce type de procédure calzone soit approprié. Je crois qu'il faudrait simplifier ceci et il faudrait nous focaliser sur une spécification temporaire et sur le EPDP et ainsi voir qu'est-ce que le Conseil en pense. Ceci englobe la première question aussi parce qu'on pourrait établir une relation entre les quatre questions en attente et on pourrait demander si le Conseil essaie de traiter la deuxième spécification temporaire ou le EPDP.

MANAL ISMAIL :

Merci Jorge, excellent commentaire. Bien sûr, au lieu de leur demander de reconsidérer tout l'avis du GAC, on peut faire le suivi sur la mise en œuvre des questions en attente dans le texte de la spécification temporaire – ce que je veux dire, c'est l'annexe de la spécification temporaire.

D'autres commentaires sur le RGPD avant de passer au point suivant ? S'il n'y a pas de commentaires, nous prenons note de ce qui a été dit dans la salle. Il y aura une nouvelle révision de ce document que nous allons partager.

---

Nous passons maintenant à la prochaine diapositive. En attendant... ah voilà, la diapositive est affichée sur l'écran.

TOM DALE :

Merci. On a déjà traité le premier point du RGPD.

Le deuxième point, c'est une question qui a trait à la question de la compétence surgie après le CCWG responsabilité. Cette question a été partagée avec vous hier mais elle est affichée sur l'écran.

MANAL ISMAIL :

Brésil.

BRÉSIL :

Merci Manal. Je crois que c'est bien de poser cette question au Conseil d'Administration. Toutefois, la rédaction n'est pas appropriée parce que dans le CCWG, on a débattu certaines questions qui ont été incluses dans le rapport. Et là, on suggère de continuer à débattre de la question. Donc ce n'est pas approprié de demander au Conseil qu'est-ce qu'il pense de cela ou de cela. Par contre, il faudrait analyser avec eux comment progresser dans ce processus : quel serait le format, la modalité, etc. Le fond de la question ne doit pas faire l'objet de notre analyse avec le Conseil.

---

MANAL ISMAIL :                   Merci le Brésil.

INDE :                               Je soutiens le commentaire de mon collègue du Brésil à propos de la question de la compétence et du domaine de travail de la piste de travail numéro 2. Probablement, on a parlé de la mise en œuvre des dispositions à rédiger. Nous devons donc savoir plus clairement quelles seraient ces directives de mise en œuvre.

MANAL ISMAIL :                   Merci.

Kavouss, vous avez la parole.

IRAN :                               Je soutiens le commentaire de mon collègue du Brésil. Je crois que la deuxième partie de la question B n'est pas nécessaire en ce moment, c'est-à-dire si le Conseil considère que l'immunité de l'ICANN par rapport à la compétence des États-Unis est une manière d'améliorer la responsabilité de l'ICANN. Il faut toujours répondre à cette question. Pourtant, la première partie de la question est appropriée. La deuxième partie, je crois qu'il ne faut pas la poser en ce moment-ci.



---

MANAL ISMAIL :

Merci à tous.

Je voudrais vous demander que vous proposiez une question pour le Conseil et la partager avec les collègues. Bien.

Nous allons donc passer à la question des codes à deux caractères. Il faut poser la question au Conseil. On va poser la question ou on va faire une déclaration ? C'est-à-dire que faut-il faire ? Il faut poser la question à l'organisation ICANN ?

IRAN :

Il nous a été dit au préalable qu'il y aurait un mécanisme pour que le Conseil d'Administration ou le président de l'ICANN entre en rapport avec les gouvernements pour essayer de résoudre ces questions-là. Nous ne savons pas quel est ce mécanisme. Ce mécanisme n'a pas été mis en place encore. Je crois que c'est le moment d'établir un délai qui finirait à l'ICANN63 pour que ce mécanisme soit en place à ce moment-là. Il faudrait savoir quel est ce mécanisme et comment il va être mis en œuvre. Voilà, c'est la question qu'il faudrait poser au Conseil d'Administration. Merci.

MANAL ISMAIL :

Je passe la parole à l'Inde.

---

INDE :                                      Merci madame la Présidente. Je soutiens les propos de mon collègue de l'Iran sur les codes à deux caractères au second niveau.

Pour ce qui est du mécanisme, on a parlé d'un groupe d'action spécifique et comme les recommandations de ce groupe d'action sont toujours en attentes, l'utilisation des codes à deux caractères au second niveau n'est pas considérée comme une mesure appropriée. Il faudrait la retarder jusqu'à ce que les recommandations de ce groupe d'action soient disponibles et qu'elles soient considérées par l'autorité concernée.

MANAL ISMAIL :                              Merci à tous. Les États-Unis maintenant.

ÉTATS-UNIS :                                      J'ai peut-être mal compris, mais il n'y avait pas de position prise par le GAC par rapport à la rétention de la libération des codes à deux caractères au second niveau. Je voudrais avoir une clarification. Il faudrait travailler avec les parties affectées, mais je crois qu'il y en a d'autres qui n'ont pas de problème avec la libération de leur code à deux caractères.

---

MANAL ISMAIL : J'ai tellement de réponses à donner. Mais je vais passer la parole au Brésil et à Kavouss. Et puis je vais me mettre moi-même sur la liste de orateurs.

BRÉSIL : Thiago Jardim, dans ce cas comme vice-président du GAC.

C'est vrai, la préoccupation quant à la libération des codes à deux caractères au second niveau n'a pas de position consensuelle du GAC. Mais il y a eu des inquiétudes présentées par certains membres du GAC.

Dans la pratique actuelle, d'après ce que je sais, il faut faire une consultation avec les membres affectés avant de libérer l'utilisation de ces codes à deux caractères. Au moins, cela a été présenté à l'organisation ICANN et au Conseil d'Administration. Et je crois que l'on pourrait poser davantage de questions sur le processus. Il pourrait y avoir d'autres libérations de codes à deux caractères et sur d'autres noms aussi. Par exemple, dans le trois fois x, malgré l'opinion du GAC, xxx a pu avancer avec la libération. Si je comprends bien, dans l'avenir, la libération aura lieu. Alors c'est la question qu'il faudrait poser compte tenu qu'il peut ne pas y avoir une position consensuelle au sein du GAC. Mais on peut demander quel est le processus.

---

L'idée de libérer ces codes à deux caractères pour les gTLD au second niveau, c'est quelque chose qui devrait nous permettre de recommander au Conseil de le mettre en attente jusqu'à ce que les inquiétudes présentées par les membres aient été absolument, complètement résolues.

MANAL ISMAIL :

Merci Thiago.

Je veux faire un commentaire très rapide et puis je vais passer la parole à l'Iran et aux États-Unis.

Je pense qu'il y a eu une mauvaise communication ou un malentendu par rapport à un certain point. Si nous continuons à poser la même question, nous allons recevoir la même réponse. Il y a bien sûr le besoin de former un groupe et je réitère ma question par rapport à ce groupe qui doit être créé.

En ce qui concerne le mécanisme, à San Juan, on nous avait suggéré d'avoir une espèce de plateforme où les inquiétudes des membres du GAC seraient répertoriées. Et donc à la lumière de cette lumière, nous pourrions peut-être revenir sur cette question au Conseil d'Administration. Nous allons recevoir une démonstration dans notre séance avec le GBRI.

J'ai Kavouss qui souhaite prendre la parole et ensuite, d'autres membres.

---

IRAN : Je suis tout à fait d'accord avec Thiago. Il n'y a pas eu d'avis de consensus en ce sens mais il y a un certain consensus par rapport à un mécanisme qui inclurait le fait de demander aux membres du GAC de manifester leurs inquiétudes lorsqu'ils en ont. Les pays, donc, qui ont des inquiétudes doivent établir des dialogues, etc. On avait dit cela dès le début. Il y a aussi d'autres membres qui n'ont pas de préoccupation particulière par rapport à cela. Et cela était clair dès le début. Alors nous allons donc poursuivre notre travail sur ce qui a été déjà dit. Donc bien sûr, il y a des pays qui ont des préoccupations et d'autres qui n'en ont pas

MANAL ISMAIL : Merci Kavouss.

Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Pour être claire, le Conseil d'Administration a publié une résolution et ces codes à deux caractères au second niveau sont libérés. Dans cette résolution, les gTLD sont permis à l'utilisation et ils doivent contacter les gouvernements en cas de confusion possible. Mais il n'y a pas de phrase qui dise que l'ICANN ne doit pas libérer ces noms.

---

Je voulais tout juste signaler l'effet, ce qui se passe dans la réalité.

MANAL ISMAIL : Merci les États-Unis. Donc je ne veux pas empiéter sur la pause complète, à moins, Kavouss, que vous ayez une question.

IRAN : Oui. Il y a une résolution mais certains pays ont contesté cette résolution. Donc je pense que le fait qu'il y ait une résolution ne veut pas dire qu'elle ne puisse pas être contestée. Nous avons contesté cette résolution, y compris pendant le processus en décembre 2017. Donc il ne faut pas refuser cette possibilité qu'on a de contester la résolution.

MANAL ISMAIL : Le Brésil s'il vous plaît.

BRÉSIL : Je ne veux pas prolonger la discussion par rapport à ceci, mais je pense que ce qui a été dit est tout à fait correct, ce que mes collègues viennent de dire. Parce qu'il y a deux éléments dans cette discussion : il y a des éléments de fond, c'est-à-dire des inquiétudes par rapport à la manière dont ce processus a été mis en place et les collègues du GAC ont manifesté leur

---

inquiétude, mais il y avait une position unifiée par rapport à la procédure qui a été suivie par le Conseil d'Administration, il y a eu de inquiétudes par rapport à la transparence, la préparation de la politique, etc. et cela a été reflété dans notre avis. Donc si on veut soulever cela auprès du Conseil d'Administration, on devrait parler du processus. Il faudrait voir quels sont les pays qui souhaitent que cette politique soit modifiée et quelles sont les possibilités pour ces pays de pouvoir intervenir dans le processus.

Donc la politique qui a été acceptée par le Conseil d'Administration permet à tous ceux qui ont obtenu l'accord d'un gouvernement de pouvoir enregistrer un nom à deux caractères dans le second niveau. C'est la pratique et c'est la réalité. C'est un fait accompli avec lequel nous devons vivre, mais nous pouvons continuer à manifester nos inquiétudes et essayer d'atténuer les risques de problèmes qui peuvent se présenter dans l'avenir.

Mais ceci dit, je voudrais dire qu'il y a un autre point que l'on devrait ajouter à cette liste, c'est un point assez court, mais nous savons que le Conseil d'Administration s'y intéresse, à savoir une mise à jour par rapport à .amazon, la demande de délégation de .amazon. Ce que nous pourrions faire, c'est en une ou deux minutes, donner une mise à jour de ce qui s'est passé depuis la dernière réunion. Ce sont des bonnes nouvelles, en

---

ligne avec ce que nous nous étions proposés de faire en ce qui concerne la proposition d'Amazon, qui avait été envoyée aux pays concernés à Abu Dhabi. Nous avons complété le rapport. Le rapport a été présenté aux autorités politiques, aux pays concernés. Et nous attendons une décision par rapport à ce rapport. Voilà ce que nous voulons communiquer au Conseil d'Administration. Tous les pays concernés qui sont présents à cette réunion pourraient intervenir s'ils le souhaitent, à moins que le Conseil d'Administration demande d'autres précisions. Je pense que cela ne devrait pas prendre plus de deux ou trois minutes. On pourrait en parler, même au début de la réunion pour laisser le temps d'en parler par rapport aux autres points.

MANAL ISMAIL :

Bien noté, merci le Brésil. Comme je vous l'ai dit, nous allons travailler à une deuxième édition de cette liste complète de questions. Et nous allons donc vous la distribuer avant la réunion avec le Conseil d'Administration.

Merci à tous, désolée de ce retard sur notre ordre du jour.

Nous avons cinq minutes avant notre réunion avec le BGRI. J'espère que vous allez pouvoir revenir dans la salle dans cinq minutes. Merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**